

SOMMAIRE

- Le Mot du Maire
- Délégations, délégués de quartiers
- Urbanisme
- Vie locale
- Si Fayence m'était conté
- Libre expression
- Sport

FAYENCE
MAG'

ou "Lou Faiard, Nou" (1)



22 Mars 2008 : l'élection du Maire et des adjoints

Le mot du maire...

Le nouveau millénaire est bel et bien celui de la communication et de l'ère numérique. Jamais autant communiquer n'a semblé essentiel à une époque où le temps nous manque et l'information rythme notre quotidien. SMS, MMS, podcast, mail, blogs, forums, newsletters, sites web, infos en continu ont désormais envahi notre paysage médiatique, sans oublier bien sûr la traditionnelle presse écrite.

Peut-on encore échapper à l'information ? Télévision, Internet, téléphonie mobile, support papier, tous les médias sont utilisés pour véhiculer cette information si précieuse aux yeux de ceux qui souhaitent transmettre un message. Nous sommes devenus les témoins vivants d'une véritable (ré)évolution. L'information est omniprésente : elle inonde notre quotidien aussi, pour Fayence, je souhaite que la communication accompagne notre action !

L'immense chantier des moyens est en marche. Dans quelques mois, la création d'une charte graphique, l'affichage électronique et la transformation du site Internet ne seront que les prémices du changement qu'en début d'année vous avez bien voulu nous confier. Dans cette logique, à l'occasion de l'étude hydraulique relative à la future modification du POS, nous avons initié la première réunion publique. Elle a été suivie d'une concertation afin d'expliquer le déroulement des travaux du sens unique en cours de réalisation au quartier de la Gare. D'autres suivront, notamment des rencontres périodiques autour de chacun de vos délégués de quartiers. Ecoutes et dialogues sont et resteront au centre de nos préoccupations. Enfin, à l'heure où nos enfants retrouvent le chemin de l'école, de la lecture et de l'écriture, je suis heureux de vous présenter la première édition du tout nouveau bulletin d'information de notre commune. Nous l'avons baptisé « Fayence Mag' » ou « Lou Faiard, Nou ! » (1) en rappel à sa version antérieure. Comme son illustre prédécesseur, votre magazine est imprimé sur papier recyclé. Il complète notre vaste plan de communication. Mieux vous informer sur l'action municipale, sur la vie de notre commune, sur l'actualité et sur le devenir Fayençois est le souhait que je formule pour votre communication municipale. Un trait d'union indispensable entre vous et nous, entre les administrés et leurs élus, entre les Fayençois et leur équipe municipale. La concrétisation de nos engagements pour une vie de notre cité partagée, expliquée et commentée au sein d'une véritable démarche d'ouverture et de transparence. Fidèlement vôtre !

(1) En Provençal « Lou Faiard, Nou ! » devient en Français « Le Fayençois, nouveau ! »

Jean-Luc FABRE
Maire de Fayence

Jean-Luc Fabre

DÉLÉGATIONS DU MAIRE

1er Adjoint : Monique CHRISTINE

Permanence le VENDREDI 10H00-12H00. Sur rendez-vous. Secrétariat : 04 94 39 15 00

Economie – Emploi – Logement – Personnel communal :

Agriculture - Commerce et artisanat - PME/PMI – Transports - Relais des Services Publics (RSP) - Protocole / Cérémonies.

2ème adjoint : Jacques NAIN

Permanence le LUNDI 15H00-17H00

Intercommunalité, Urbanisme, Sécurité, SCOT- POS, PLU - Droit des sols - Aménagement du territoire Affaires foncières – Chemins – Voirie – Sécurité - Service Départemental d'Incendie et de Secours.

3ème Adjoint : Valérie STALENQ

Permanence le MERCREDI 10H00-12H00

Affaires Scolaires - Enfance et petite enfance – Affaires sanitaires et sociales :

Enseignement du 1er cycle, pré-élémentaire – Ecoles – ALSH – Multi-Accueil – CCAS – Personnes âgées – Restauration scolaire.

4ème Adjoint : Bernard HENRY

Permanence le MARDI 15H00-17H00 JEUDI 15H00-17H00

Infra et superstructures :

Voirie – Bâtiments communaux – Travaux – Réseaux – Environnement – Espaces verts – Cadre de vie et proximité – Cimetières.

5ème Adjoint : Josette SAGNARD

Permanence le MARDI 14H30-17H30 MERCREDI 14H30-17H30

Culture – Tourisme – Animation :

Art et culture – Patrimoine – Ecole de musique – Festivités – Espace Culturel.

6ème Adjoint : Philippe FENOCCHIO

Permanence le MARDI 15H00-17H00

Sports – Jeunesse – Associations :

Loisir et compétition, Individuel et collectif – Piscine municipale – (Local et Intercommunal)

7ème Adjoint : Danielle ADER

Permanence le JEUDI 15H00-17H00

Finances – Marchés Publics :

Budget Ville et annexes - Eau et assainissement – Suivi administratif et juridique des marchés publics.

8ème Adjoint : Patrick LABLANCHE

Permanence le VENDREDI 14h00-16h00

Nouvelles technologies – Communication :

Développement de l'outil informatique au sein des services municipaux – Nouvelles technologies – Signalisation – Journaux (Municipal, activités culturelles et sportives).

Secrétariat : 04 94 39 15 00

Chose promise, chose due !

DÉLÉGUÉS DE QUARTIERS

La nouvelle majorité l'avait annoncé, aujourd'hui le projet est une réalité : Fayence aura son découpage en quartiers. Dès à présent vous pouvez exprimer vos remarques, suggestions et observations auprès de votre délégué. Les premières rencontres de quartiers se profilent dans un climat empreint d'écoute et de dialogue. Point de départ pour accompagner le programme municipal, la politique de proximité souhaitée par Jean-Luc Fabre est désormais en marche !

Alain CARRO
Fayence Le Banegon



Corinne VERLAGUET
Fayence Notre-Dame



Clairline DAVID
Fayence Le Plan Ouest



Jean-Luc HURSAINT
Fayence Sud-Ouest



Christine CANALES
Fayence Sud-Est



Brigitte TEULIERE
Fayence Nord



Marc BRUN
Fayence Cœur Historique



Sylvie VILLAFANE
Fayence La Plaine



Albert MAMAN
Fayence Les Claux



NB : Contacts avec vos délégués soit :
- par téléphone en Mairie au 04 94 39 15 00
- par E-mail en tapant :
prénom.nom (du conseiller de votre secteur) @ville-fayence.fr
exemple 1 : christine.canales@ville-fayence.fr
exemple 2 : albert.maman@ville-fayence.fr

Urbanisme

**Le grand chantier, celui du Fayence de demain...
Où construire ? Comment Construire ? Combien construire ?**

Les enjeux de l'urbanisme sont nombreux mais des mesures d'accompagnement administratives très spécifiques pour aménager notre territoire existent, et ont un impact direct sur la qualité de vie des Fayençois. Après l'annulation juridictionnelle du POS, et l'application du POS de 1991, c'est donc vers ce grand chantier, celui du Fayence de demain, que les nouveaux élus se sont désormais tournés.



Tout d'abord, il est naturel que l'harmonie architecturale, l'aspect pittoresque et le caractère environnemental qui font le charme de notre village perché soient préservés. Pour le reste de la géographie communale, l'analyse en cours a mis l'accent sur la nécessité d'une interaction entre plusieurs problématiques sérieuses qui, sans être nouvelles, devront être rapidement corrigées.

C'est dans ce cadre, qu'en amont de l'élaboration du PLU - Plan Local d'Urbanisme -, la Municipalité a décidé de procéder à une modification partielle du POS - Plan d'Occupation des Sols. Bien qu'elle n'ait pas un caractère unique, l'étude hydraulique résulte de cette nouvelle vision en vue de résoudre une situation alambiquée et un imbroglio juridique de nos droits des sols. A ce propos, il est intéressant de noter que la récente présentation publique sur le phénomène répétitif des inondations a démontré combien les Fayençois étaient attachés à leur territoire.

Si pour cette modification du POS les motivations de la Municipalité s'inscrivent dans le respect des observations de la Cour Administrative d'Appel, et dans celui de l'article L 123-19 de la loi du 2 juillet 2003 sur l'urbanisme et l'habitat visant à autoriser une nouvelle approbation d'un POS annulé, le cataclysme d'injustice envers de nombreux administrés est au centre des préoccupations de vos élus.



Ainsi, en préalable aux premières démarches et réflexions du futur PLU, la Municipalité anticipe. Elle vous invite à faire connaître vos remarques en vue d'adapter les modifications du POS en cours surtout si vous avez été concerné par l'annulation du dernier POS. Il vous suffit d'adresser vos suggestions écrites en Mairie, auprès de Jean-Luc Fabre, Maire de Fayence.



La commission de l'urbanisme est composée de Jean-Luc Fabre (Maire), Jacques Nain (Adjoint au Maire), Brigitte Teulière, Albert Maman, Alain Carro et Michel Coulomb (Conseillers Municipaux)

Economie, Emplois, Logements, Vie locale

Avec la mise en place de questionnaires, la création de bases de données, la rencontre de chaque acteur, la municipalité établit un état des lieux qui servira à faire avancer et améliorer les services publics municipaux.

1 – PERSONNEL MUNICIPAL

- Chaque employé municipal a été reçu en entretien individuel et a rempli un questionnaire afin de nous faire connaître son parcours et ses projets professionnels ou doléances afin d'améliorer les conditions de travail dans tous les services
- Le réfectoire du personnel dans l'Ecole Primaire a été réaménagé avec des vestiaires.
- Le nettoyage des vêtements de travail du personnel est à l'étude
- Mise en place d'un organigramme avec visualisation des responsabilités
- Encouragement du personnel vers les formations de la Fonction Publique Territoriale et VAE (Validation des acquis de l'expérience)
- Nouveau statut de la Maison des Services Publics devenue officiellement un Relais de Service Public avec signatures de nouveaux partenaires et développement des formations.

2 – LOGEMENTS

Nous avons procédé à un état des lieux afin d'établir exactement le parc de logement communaux.

- Un formulaire a été créé afin de faciliter la sélection des demandeurs et mieux gérer les attributions. Il est disponible en Mairie auprès de Sophie Berehouc : 04 94 39 15 11

3 – ECONOMIE

Un état de l'activité commerciale est en cours par le biais d'un questionnaire adressé à chaque commerçant ou artisan.

Un recensement des locaux commerciaux éventuels libres dans le village est en cours

4 – MARCHÉS

Une étude de restructuration du Marché est actuellement en cours, afin de le rendre plus accueillant. A ce jour il existe une extension sur la terrasse de L'Espace Culturel permettant d'accueillir l'artisanat.

“SAUVER OU PÉRIR !”

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours est chargé de la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il concourt, avec les services et professionnels concernés à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques et naturels mais également aux secours d'urgence.

Au quotidien, Jean-Luc Fabre, notre Maire, est en contact direct avec le Lieutenant Bruno Sallé, Commandant du Centre d'Interventions et de Secours de Fayence. En matière de prévention et de sécurité, notamment pour les établissements recevant du public - écoles, piscine, restaurants, salles de spectacles... - l'Officier est le conseiller technique direct de la Municipalité.

Vos élus ont conscience de la difficulté de ce métier à risque. Ils savent combien les sapeurs-pompiers doivent de plus en plus faire preuve d'une compétence technique très poussée. Ces hommes et ces femmes volontaires ont pour devoir de se former et de se perfectionner sans cesse et surtout, d'anticiper toute évolution de la société.

Afin de répondre à cette exigence, la Municipalité a décidé de mettre à disposition du centre de Secours de Fayence une aire d'accueil avec des végétaux coupés et des véhicules épaves pour permettre la formation des sapeurs-pompiers aux manœuvres d'incendie et aux techniques de désincarcération.

Si, avec ses 6032 Km², le Var est le premier département touristique et le premier département forestier de France, il est aussi, en période estivale, celui de tous les dangers. Nous n'oublierons jamais que nos soldats du feu ont souvent subi le sacrifice suprême au sein de leurs effectifs pour le seul profit de notre sécurité.

C'est ici qu'il convient de noter toute la démonstrabilité des maximes qui déterminent les valeurs professionnelles de nos pompiers du Var : prévenir, surveiller, alerter, sauver, lutter, secourir, s'entraîner...

Si nous devons résumer cette devise, après un sincère coup de chapeau, avec enthousiasme nous mentionnerions : « sauver ou périr ! »

La commission sécurité est composée de Jean-Luc Fabre (Maire), Jacques Nain (Adjoint au Maire), Brigitte Teulière, Albert Maman, Stéphane Robcis et Raymond Abt (Conseillers Municipaux).

« Si Fayence m'était conté » d'après André Siri

Il était une fois ... la Fête Patronale du 8 Septembre

« De mon temps » ... Souvent on entend les anciens parler de cette façon, mais ce qu'ils racontent est toujours passionnant et relate bien des leçons encore d'actualité ou des idées qu'il serait utile de reprendre. La Fête Patronale de Fayence rappelle, elle aussi, plein de souvenirs à André: « les sociétés du village (Gagnard et Bertrand, seuls employeurs du coin à l'époque avec EDF et les Ponts et Chaussées) donnaient carrément la semaine à leurs employés à cette occasion car tout le monde se défoulait pendant toute une semaine et on n'était pas trop en état de travailler Les jeunes du Comité des Fêtes préparaient la « Salle verte » longtemps à l'avance, ces barrières et décorations en buis tout autour de la piste de danse où l'on jetait la sciure de bois. Ensuite, tous ceux qui voulaient danser à la fête, à l'aïoli devaient payer l'équivalent d'une voir deux semaines de salaire, c'était ça le budget du Comité des Fêtes pour cette occasion, pas l'argent public. Si l'un de nous avait des



problèmes d'argent, on se cotisait pour l'aider et il nous remboursait après. Chaque village rivalisait bien sûr pour s'offrir le meilleur orchestre et on allait à toutes les fêtes des autres villages. Quant on avait payé sa contribution au Comité de sa propre commune, on pouvait aller aux fêtes des autres villages du secteur comme Seillans, Callian, Tourrettes, etc... sans payer (sauf à Tanneron qui nous faisait payer une fois le midi et une fois le soir pour danser sur leur parquet et sous leur chapiteau

à St Cassien des Bois...). Chaque comité tenait sa liste et en informait les autres : celui qui n'avait pas payé dans son village ne pouvait même pas mettre le pied sur la piste et n'avait pas le droit de danser ! Pour le service d'ordre, il n'y avait aucun problème car les costauds du village réglaient tout... il n'y avait pas d'histoires ni de police ! Antoine Blanc (qui tenait le fermage du Four du Mitan en 1897) faisait le fameux aïoli dans une grande lessiveuse et tournait avec ... son bras : on n'avait pas les « normes européennes » mais personne n'a jamais été malade sauf peut être lui qui y a laissé quelques poils ... ! Il y avait aussi de nombreuses animations et on avait même encore l'autorisation de jouer à la fameuse « roulette » de Toleigne, sur le côté de l'église : une vieille vraie table de jeu, comme au casino, et un animateur qui encaissait tout ou presque avec son râteau plat après chacun de ses 'rien ne va plus ... ' : on y laissait de l'argent, mais on s'amusait beaucoup. On jouait aussi à la pignata, un sac sur la tête et le bâton à la main et c'était pas des confettis qui tombaient mais bien de l'eau ! on faisait des courses en sacs et il y avait des concours de boules aussi pour les enfants et les dames. Mais c'est la « Danse de la Valise » qui avait toujours le plus de succès à chaque aïoli : une charrette tirée par un âne, deux vieilles valises remplies de vêtements et accessoires à enfiler, et au signal, il fallait aller danser comme on était, même si on n'avait mis qu'une jambe du pantalon où si on n'était pas chaussé ! on s'amusait vraiment avec l'animateur de l'époque, Joseph Allongue, responsable de « la valise ».

La fête Patronale de Notre Dame en 2008...

Vendredi 5 septembre: "Polyphonies Occitanes" 21h00 Espace Culturel

Samedi 6 septembre: Défilé de Mode "année 1900" par Les Amis du Four du Mitan.

Bal avec l'orchestre "La Renaissance" 21h30 Place de l'Eglise

Dimanche 7 septembre: Grand Aïoli 12h00 Place de L'Eglise. Renseignements O.T : 04 94 76 20 08

Lundi 8 septembre: A partir de 9h00 procession avec les Amis du Four du Mitan et les Bravadeurs.

Messe de la Nativité à la Chapelle Notre Dame à 10h30.

Procession à partir de 20h00 de la Chapelle Notre Dame. 22h00 Office religieux à l'Eglise Saint Jean Baptiste.

LIBRE EXPRESSION

En application de la loi 2002-276 publiée au J.O du 28 février 2002 applicable aux communes de plus 3500 habitants et du Règlement du Conseil Municipal délibéré et voté le 7 avril 2008 par le Conseil Municipal de Fayence cet espace est réservé à l'expression des listes représentées au conseil municipal de Fayence. Les propos tenus n'engagent que leurs auteurs.

« Fayence au cœur »

Liste conduite par Jean-Luc Fabre.
23 élus.

Enfin ! Nous sommes en responsabilité. Pendant trois ans, nous nous étions préparés à ce changement pour notre village. Passée l'émotion des premiers instants et la découverte des dossiers en suspens, très vite, nous nous sommes mis à l'ouvrage. Les délais administratifs n'attendent pas. Nous le savions, nous avions anticipé. Premier grand moment : celui du budget. L'équipe a fait quelques coupes sombres dans les orientations précédentes, non dans l'intention de critiquer la gestion de nos prédécesseurs, mais pour conduire Fayence vers d'autres objectifs, ceux pour lesquels les Fayençaises et les Fayençais nous ont fait confiance.

A partir de réformes de fond en vue d'améliorer le quotidien de nos administrés, nous avons réalisé des économies substantielles ; elles permettent d'ores et déjà d'engager Fayence vers des conditions optimales de gestion.

Ainsi, comme nous nous y étions engagés, nous avons limité la pression fiscale sur les ménages et les entreprises. Pour 2008, les taux des quatre taxes restent inchangés.

En dépit de cette maîtrise, nous nous sommes interrogés sur le positionnement de la minorité du Conseil. Obstinément, sans explication sinon celle qui consiste à être contre, les représentants minoritaires n'ont pas souhaité nous accorder leur confiance sur le budget. La sécession s'apparente à une rébellion d'entêtés ; une hostilité qui s'appelle de l'opposition. Peut-être aurait-il fallu que la majorité augmente les impôts pour les convaincre de voter pour ?

« Agir Plus Ensemble »

Liste conduite par Michel Coulomb
4 élus.

Voilà maintenant 5 mois que la nouvelle municipalité, est en place.

Nouvelle équipe, nouvelle méthode de travail ; le temps est donc à l'observation afin de définir au mieux une stratégie dans le but de rendre plus agréable et plus confortable la vie des Fayençais et de ceux qui décident d'y venir en visiteurs ou en touristes.

Durant une campagne électorale les divers candidats cherchent à mettre en avant ce qui les divise afin de prendre le pas sur l'autre ; une fois élus, c'est au contraire ce qui les rapproche qui doit être trouvé afin de porter des projets communs ou partagés et construire ensemble un meilleur avenir pour les résidents actuels, ceux à venir, notamment les générations futures.

Pour parvenir à cette démarche, il faut être deux ; pour notre part nous avons affiché clairement notre disponibilité.

Depuis la mise en place du nouveau CM, un certain nombre de délibérations ont été soumises au vote des conseillers ; une majorité d'entre elles va dans le bon sens et nous les avons approuvées. Mais nous avons aussi su dire pourquoi nous n'étions pas d'accord avec certaines ; il en sera ainsi durant notre mandat et nous ne doutons pas que M. le Maire et son équipe sauront nous entendre et faire profiter les Fayençais de la richesse des points de vue différents.

"La diversité de nos opinions ne vient pas de ce que les uns sont plus raisonnables que les autres, mais seulement de ce que nous conduisons nos pensées par diverses voies et ne considérons pas les mêmes choses."
(RD)

FAYENCE MAG' SPORTS

Vous avez dit « Athlétisme » ?

Et OUI, si vous ne le saviez pas, l'ATHLÉTISME existe maintenant sur le Canton et ce depuis trois ans. C'est en effet l'âge de l'Entente du Pays de Fayence Athlétisme ou E.P.F. Athlétisme, club intercommunal dont le siège se situe à la Maison de Pays à Fayence. L'E.P.F. Athlétisme c'est déjà 130 licenciés de 7 à 77 ans et des résultats sportifs (déjà vainqueur deux années consécutives du challenge départemental des jeunes) mais aussi d'autres résultats qui dépassent largement le cadre départemental.

L'athlétisme mais c'est quoi déjà ? Pour faire simple, c'est courir, sauter, lancer. Pratiquer l'un des trois selon ses goûts ou ses capacités ou les trois si l'on se sent l'âme d'un décathlonien.

Avec l'E.P.F. Athlétisme vous pouvez pratiquer l'athlétisme de compétition à partir de 12 ans, l'athlétisme découverte pour les plus jeunes de 7 à 11 ans mais aussi le « sport loisir pour adulte » pour tous ceux qui veulent se remettre à une activité sportive avec un encadrement compétent et une ambiance loisir.

Comment contacter l'E.P.F. Athlétisme ?

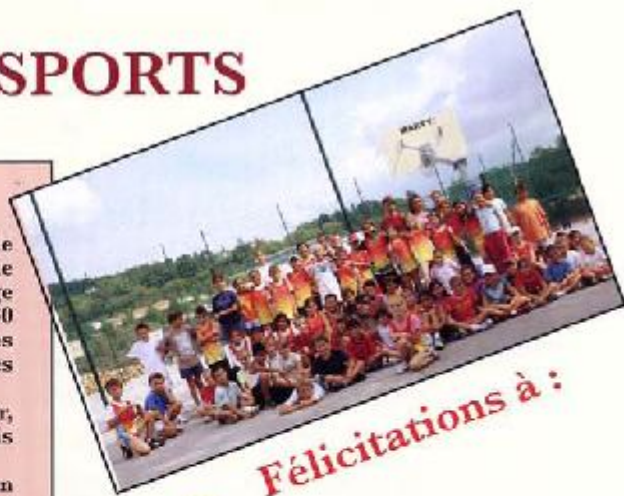
Par téléphone : 06 71 22 63 24 ou 04 94 76 59 41

Par courrier électronique : epfathle@free.fr ou burle.guy@orange.fr

Par courrier postal : Maison de Pays, n° 50 route de l'aérodrome, 83440 - FAYENCE

Ou en vous rendant simplement au gymnase du collège de Montauroux, les mercredi ou samedi après midi, les entraîneurs ou éducateurs et dirigeants du Club seront là pour vous accueillir

Pour mieux nous connaître, venez aussi visiter notre site internet : epfathle.free.fr



Félicitations à :

BOXE THAI FULL CONTACT:
FRANCESCHI Jean Baptiste
pupille Champion de France

FRANCESCHI Mathieu
poussin Vice Champion de France
saison 2007/2008 à PARIS

KARATE: CINDY DEBRITO

Championne du var mini poussine -
25 kg, vice-championne de région
saison 2007/2008

E.P.C.F (étoile pongiste du canton de Fayence) :
Les Cadets et les Minimes sont champions du Var.
20 avril 2008, par classement Jeremy GRELIER Cl 65
le 26-27 avril 2008.
Equipe Minime : Mickael Casseri, Nicolas Porre.
Mickael Casseri Champion du Var pour les Minimes.
Equipe Cadette : Thomas Stagnaro, Dylan Limoges,
Robin Castaldini.

Le Fayençois Michel **LEGUÉRE**
a remporté le titre
de champion de France de
"Planeur électrique et précision"
Championnat de France
UFOLEP d'aéromodélisme
à Point-Saint-Vincent en Lorraine

Elles l'ont fait !!!

Après 2 ans d'existence la section -12 filles de notre club remporte son « championnat » en battant toutes les équipes du département.

Et pourtant, il y avait Hyères avec une superbe formation qui faisait trembler tout le monde, La Crau avec ses filles hyper rapides et bien organisées, La Seyne, Toulon, Draguignan et toutes les autres... Mais le 1^{er} juin 2008 c'était le club de Fayence qui était le plus fort et cette date restera gravée longtemps dans nos têtes et nos cœurs tellement nos Minettes nous ont éblouis de talent et remplis de bonheur.

A toutes je vous souhaite de continuer encore longtemps ce superbe sport et je vous dis un énorme merci pour nous avoir fait rêver toute cette année.

Pour les Minettes « hip hip hip HOUURRA »

ALAIN. Un entraîneur heureux.



Rédaction :
Sylvie Villafane,
Patrick Lablanche

Impression :
Imprim' Sud 04 94 50 29 06

Nbre de Tirage :
3000 exemplaires sur papier
recyclé